

## Une vingtaine d'élus et techniciens formés à une gestion différente des eaux pluviales

Vingt-cinq élus et techniciens étaient présents le jeudi 14 novembre à Congrier pour profiter du Life Revers'eau Chéran afin de se former à la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales (GDIEP) grâce à une formation établie par le Département de la Mayenne, en partenariat avec les associations ADOPTA, CPIE Mayenne – Bas-Maine et Synergies, dans le cadre du programme Infiltr'eau 53.

**La Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales (GDIEP) est une méthode urbanistique où la gestion de l'eau de pluie est réalisée au plus près d'où elle tombe.** Les eaux de pluies ne sont plus concentrées ni déplacées mais sont dirigées prioritairement dans des espaces végétalisés ou dans des dispositifs d'infiltration. Ces aménagements **vont favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol, et donc limiter le ruissellement pouvant causer des inondations.** Mais aussi, **améliorer le cadre de vie des habitants grâce à une végétalisation des espaces publics et limiter la concentration des polluants.** Ces aménagements peuvent être des noues végétalisées, une chaussée réservoir, des voiries et parking infiltrants, des arbres de pluie. Ces solutions peuvent être mises en œuvre « même dans nos petites communes » comme l'a annoncé un élu de Brains-sur-les-Marches.

Les **habitants et les entreprises peuvent aussi contribuer à limiter le ruissellement de l'eau.** En effet, l'imperméabilisation se développe chez les particuliers mais cette solution désavantage l'infiltration de l'eau, la recharge des nappes et augmente l'effet d'îlot de chaleur. Limiter l'imperméabilisation au strict nécessaire, les revêtements perméables, les parkings gravillonnés ou enherbés sur alvéoles, la déconnexion des gouttières sont autant de solutions bénéfiques pour l'infiltration de l'eau.

La question de l'entretien fait débat avec ces solutions « fondées sur la nature » qui nécessitent de reposer la question de la gestion différenciée des espaces verts. Laisser faire la nature est également un paradigme à adopter pour **mieux gérer les eaux de pluie, qui seront de plus en plus intenses** Pour les élus de Saint-Saturnin-du-Limet, il faut que « nous voyions l'eau différemment ».

De nombreuses ressources sont disponibles sur internet, au sujet de la GDIEP :

- Site d'ADOPTA : <https://www.adopta.fr/>
- Des fiches techniques et des vidéos destinées aux particuliers : <https://www.adopta.fr/nos-ressources/>
- Vidéo Méli-Mélo réalisée par le GRAIE : <https://www.youtube.com/watch?v=zalwKNyzxqY>
- Foire aux questions de la GDIEP : [https://www.adopta.fr/wp-content/uploads/2023/03/adopta-FAQ\\_GIEP\\_06\\_05-21.pdf](https://www.adopta.fr/wp-content/uploads/2023/03/adopta-FAQ_GIEP_06_05-21.pdf)
- Guide pour la définition globale d'un schéma de gestion des eaux pluviales : [https://www.adopta.fr/wp-content/uploads/2024/11/ADOPTA\\_Guide\\_SGGEP.pdf](https://www.adopta.fr/wp-content/uploads/2024/11/ADOPTA_Guide_SGGEP.pdf)
- La doctrine départementale eaux pluviales de la Mayenne : [https://bvoudon.fr/sites/default/files/pdf/doctrine\\_eaux\\_pluviales.pdf](https://bvoudon.fr/sites/default/files/pdf/doctrine_eaux_pluviales.pdf)

De riches échanges ont permis aux participants de s'approprier le sujet pour mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature sur leur territoire. **Place à l'action !**



Figure 1 : Le matin, un exercice de modélisation d'un projet de GDIEP dans une commune fictive (ici le centre-bourg)



Figure 2 : Le matin, un exercice de modélisation d'un projet de GDIEP dans une commune fictive (ici le lotissement)



*Figure 3 : Echange autour d'un espace vert d'infiltration qui pourrait être aménagé avec un arbre de pluie ou un jardin de pluie.*